

APPEL AUX ÉLU·E·S D'ALM

Zéro artificialisation nette des sols en ligne de mire

La nécessité impérieuse de sauvegarder les zones humides ne fait plus aujourd'hui débat dans les cercles officiels. Il n'est que de lire le code de l'environnement, les documents d'aménagement et d'urbanisme (SDAGE, SRCE, SCoT, PADD, PLUi...), les accords internationaux (Convention de Ramsar 2018) pour s'en convaincre. L'urbanisation des zones humides est une atteinte au bien commun. La sanctuarisation de celles non détruites par l'homme ne devrait souffrir aucune exception.

Aujourd'hui, **des zones humides sont encore détruites** au profit de l'urbanisation comme en atteste le PLUi en révision. Il laisse en effet la possibilité aux communes d'engager l'aménagement de 54 ha de zones humides sur Angers Loire Métropole.

Nous attirons l'attention sur cette **contradiction** tout en étant conscients qu'il s'agit d'**arbitrages** entre la protection de notre milieu de vie, de la biodiversité et des objectifs antagoniques comme la demande de logements, la nécessité de constituer des polarités...

Comment **articuler ces objectifs** de façon plus satisfaisante ? Comment le ferons-nous lorsque l'objectif de *Zéro artificialisation nette des sols* du plan biodiversité sera de mise ?

Quelles stratégies, élu·e·s d'Angers Loire Métropole, mettez-vous en œuvre aujourd'hui pour accélérer la transition vers le *Zéro artificialisation nette des sols* ?

Le niveau élevé d'artificialisation des terres en France s'explique notamment par la **sous-exploitation du bâti existant** (logements et bureaux vides). Sur Angers Loire Métropole, il y avait, en 2020, 9060 logements vacants dont 3304 depuis plus d'un an.

Pourquoi notre agglomération n'a-t-elle pas répondu à l'appel à candidature du **Plan national de lutte contre les logements vacants** comme l'ont fait Saumur Val de Loire, Anjou Bleu communauté, Bécon les granits et Grez-Neuville qui échangent aujourd'hui sur ce sujet avec 225 autres collectivités ?

Une réflexion est-elle initiée pour la **mobilisation d'autres formes de logements et locaux vacants** (parc social, transformation de bureaux en logements) ? Où en êtes vous de la recherche de friches industrielles ou commerciales susceptibles d'être réaménagées ? Des initiatives ont-elles été prises dans le sens d'une **densification urbaine**, de l'**urbanisme circulaire** ?

Nous ne pouvons nous résoudre à la destruction graduelle d'espaces naturels pourtant essentiels au maintien de la biosphère en bon état. L'objectif Zéro artificialisation nette des sols est crucial. Épargner les zones humides est une première étape. Nous agirons résolument pour que notre territoire devienne un pionnier en la matière...

Pourquoi les préserver ?

Ces milieux d'exception sont porteurs d'enjeux écologiques et sociétaux forts :

pour la valeur intrinsèque de la richesse animale et végétale qu'ils abritent et de leurs fonctions écologiques (hydrologique, biogéochimique et d'habitat naturel).

pour les « services écosystémiques » qui en découlent et qui sont reconnus comme des bénéfices pour l'humanité³.

